

LES INFOS DU RELAIS PETITE ENFANCE

INDEMNITÉS D'ENTRETIEN SUR PAJEMPLOI

Sur le site pajemploi.fr, vous pouvez faire des simulations permettant de **calculer les indemnités d'entretien**. Les simulations prennent en compte la convention collective, légale, ou contractuelle prévue au contrat. L'indemnité d'entretien la plus avantageuse pour l'assistante maternelle est retenue. Pour chaque mois, il est ainsi possible de calculer facilement les indemnités d'entretien devant être versées.



PAJEMPLOI AU QUOTIDIEN

L'application « **Mon Pajemploi au quotidien** » est un service optionnel de l'URSSAF service Pajemploi, qui ne couvre pas tous les types de contrats. Il a pour objectif de répondre de manière innovante aux besoins des parents employeurs et de leurs assistant.e.s maternel.le.s. Depuis 2020, l'application est conçue avec l'aide d'utilisateurs de Pajemploi et de Relais Petite Enfance.

Vous pouvez vous renseigner directement sur le site de Pajemploi pour télécharger l'application.

HEURES D'ACCUEIL CHEZ L'ASSISTANT.E MATERNEL.LE

Le contrat de travail de votre assistante maternelle doit préciser les horaires d'accueil de votre enfant et les jours d'accueil par semaine. Vous devez également indiquer le nombre d'heures d'accueil hebdomadaire sur le planning fourni dans le contrat de travail.

Les horaires d'accueil de l'enfant doivent être stipulés au contrat. **Pour information, l'heure de début d'accueil correspond au moment où l'enfant franchit la porte de la maison de l'assistante maternelle et l'heure de départ d'accueil au moment où l'enfant sort du domicile.** A l'arrivée et au départ de l'enfant, **les transmissions sont très importantes pour échanger** sur le déroulement de la journée, sur les apprentissages et le développement de l'enfant. Ces moments d'échange doivent être inclus dans les heures d'accueil.

AUGMENTATION DU SMIC

Pour l'emploi d'un.e assistant.e maternel.le agré.e : le salaire minimum est de **3,43€ brut/heure soit 2,67€ net/heure**. Le montant de l'indemnité d'entretien passe à **3,74€** par enfant pour une journée de 9h d'accueil.

Cette revalorisation reste en-dessous du salaire minimum net conventionnel applicable aux assistant.e.s maternel.le.s agré.e.s et aux gardes d'enfants à domicile (revalorisé au 1er septembre 2023). **La solution la plus avantageuse doit être retenue.**

RAPPEL : seul le salaire des assistant.e.s maternel.le.s agré.e.s rémunéré.e.s au minimum légal doit obligatoirement faire l'objet d'une augmentation liée au SMIC. Les clauses d'indexation sont interdites. Le montant du salaire doit être renégocié en accord avec l'employeur avec un avenant.

LES MATINÉES D'ÉVEIL DU RELAIS

Les animatrices du Relais Petite Enfance proposent régulièrement des « **matinées éveil** » afin de rassembler les assistant.e.s maternel.le.s et les enfants qu'elles accueillent pour passer un moment agréable dans un but pédagogique. Cela permet aux enfants de faire les premières expériences en milieu collectif. Dans certaines communes, les parents peuvent également participer à ces matinées avec leurs enfants.

LA MEILLEURE APPLICATION POUR VOTRE ENFANT, C'EST VOUS !

INTERAGIR AVEC VOTRE ENFANT L'AIDERA À DÉVELOPPER SON LANGAGE, SON AUTONOMIE ET À DÉCOUVRIR SES ÉMOTIONS.

FONDATION POUR L'ENFANCE
mpedia.fr
AFPA

LES ACTIONS DU SECTEUR FAMILLE

Le secteur famille du Centre Social propose des rencontres et activités pour les jeunes parents. N'hésitez pas à vous renseigner sur le site du Centre Social :

www.centresocial-valmauges.fr

LES «CHOUETTES PARENT'THÈSES»

Des temps de rencontre parents/enfants en toute simplicité, pour échanger, découvrir son enfant en lien avec les autres et explorer.

De 9h30 à 11h15 :

- **Vendredi 19 janvier**

Contes et musique - St Florent le Vieil

- **Mardi 15 février**

Spécial psychomotricité - La Pommeraye

- **Vendredi 19 mars**

Patouille - St Florent

Sur inscription. Gratuit.



www.centresocial-valmauges.fr

JOUER AVEC SON ENFANT OU CELUI DES AUTRES

Jouer avec un enfant, c'est vivre un moment de plaisir partagé.
Empiler des briques, jouer à un jeu de société, se courir après, lire un livre, jouer à la dinette, faire un câlin, inventer des blagues, tout ceci, c'est jouer !

JOUER SOUVENT

Même quelques minutes, le jeu quotidien profitera au lien qui vous unit et enverra le bon message : « Tu es important-e pour moi ».

ÊTRE PLEINEMENT PRÉSENT-E

Durant le jeu, la relation avec l'enfant est la priorité, l'adulte est pleinement disponible.

LAISSER L'ENFANT DIRIGER

Tu veux le casque ?
Non, je préfère la couronne car elle brille !

Pas d'attente ! L'adulte observe et se laisse guider, il-elle apprend ainsi à mieux connaître l'enfant.

PRENDRE DU PLAISIR

Je n'aime pas trop jouer aux voitures, on joue aux animaux ?
oh oui !!!

Jouer ensemble, c'est prendre du plaisir, il est important que chaque participant-e apprécie ce temps pleinement et sans contrainte.

Jouer avec son enfant renforce le lien parent/enfant, développe la complicité, et la confiance en soi, nourrit la sécurité affective et le besoin d'attention, et bien d'autres choses !



LE GROUPE PETITE ENFANCE

Le groupe petite enfance est composé de parents et de professionnel.le.s de Mauges-sur-Loire.

Des soirées et sorties sont proposées tout au long de l'année. Vous pouvez voir toutes les actualités sur le site du Centre Social dans l'onglet « famille »

Nous avons toujours besoin de bénévoles pour mettre en action tous ces projets, aussi nous accueillons bien volontiers de nouveaux parents, n'hésitez pas à vous renseigner.
Plus d'info : emilieviau@centresocial-valmauges.fr



ÉDUCATION : QUELQU'UN AURAIT-IL LA RECETTE ?

Le Groupe petite enfance propose une

Soirée-débat ludique et conviviale entre parents, sans préjugé ni prise de tête

mardi 6 février à 20h30

à la périscolaire du Mesnil en Vallée

Gratuit - sur inscription



Relais Petite Enfance - Mauges-sur-Loire

Centre Social Val'Mauges

Siège : Place du Bourg Davy - BP20026 - LA POMMERAYE

Antenne : Pôle famille 12 avenue de l'Europe - ST FLORENT LE VIEIL

TéL. 02 41 77 74 29 - E-mail : val.mauges@orange.fr - www.centresocial-valmauges.fr

